

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE GONDECOURT

- :-

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 MARS 2016

A 20 H 00

- :-

L'an deux mil seize, le quinze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur BUÉ - Maire, faisant suite à une convocation en date du neuf mars deux mil seize.

Etaient présents :

- M. BUÉ Régis  
Maire

- Mme BACLET Marie-Hélène
- M. LEVECQ Guillaume
- Mme CHARON Emmanuelle
- M. BARBIEUX Arthur
- Mme LEROY Christine
- M. VANOOSTEN Pierre-Eugène

Adjoints au Maire

- M. FAMECHON Thierry
- Mme BRINGUEZ Christine
- Mme DELACROIX Thérèse-Marie
- M. DESMAZIERES Michel
- Mme GELOEN Patricia
- M. MARTEL Pierre
- Mme CONNART Martine
- Mme GHEYSSENS Béatrice
- M. TRACKOEN Ruddy
- Mme HANUCHE Pascale
- M. DELANNOY Pierre-Yves
- Mme HECTOR Corinne
- M. DELEFOSSE Thierry
- M. DESBIENS Marcelin
- M. FERNANDEZ Jean-Pierre
- M. COIGNION Philippe
- Mme LEFEBVRE Charline
- M. PAPEGHIN Benoît

Conseillers Municipaux

Etaient absents, excusés et représentés :

- M.MARTEL Pierre avec procuration à Mme CHARON Emmanuelle
- Mme D'ETTORE Sophie avec procuration à M. Régis BUÉ
- Mme DEROLEZ Adeline

Suivant l'article L.2121-15 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Guillaume LEVECCQ** est nommé Secrétaire de séance

**Le Conseil Municipal,**

**1) OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**PRECISE** qu'un Rapport d'Orientations Budgétaires s'est tenu lors de la présente séance, sur la base d'un rapport proposé à l'assemblée délibérante **SOULIGNE** que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements, mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles, eu égard aux investissements actuels, prévisions et propositions d'investissements des années à venir.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- Votes favorables : 27

**2) MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION –MAIRE- ADJOINTS-  
CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

**Le Conseil Municipal ;**

**DECIDE**, avec effet à la date de transmission de la délibération, **FIXE** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et conseillers municipaux délégués comme suit :

- Maire : 44% de l'indice 1015
- Adjoint : 16% de l'indice 1015
- Conseillers délégués : 3 % de l'indice 1015

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget communal, **PRECISE** De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- Votes favorables : 26
- Abstentions : 1

**AFFICHE ET PUBLIE, LE 22 MARS 2016 EN EXECUTION DE L'ARTICLE L.2121-25 DU  
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le MAIRE



Régis BUÉ

